

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_020_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés :

Absents et Excusés : Simone ALBAYATY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - SAINT JULIEN DE TOURSAC 2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Ensemble</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<i>Résultats reportés</i>	0,00	194 000,84	0,00	30 528,43	0,00	224 529,27
<i>Opérations exercice</i>	107 632,11	181 274,59	120 717,10	111 877,21	228 349,21	293 151,80
<i>Total</i>	107 632,11	375 275,43	120 717,10	142 405,64	228 349,21	517 681,07
<i>Résultat de clôture</i>		267 643,32		21 688,54		289 331,86

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 03/04/2024
015-211501945-DE_020_2024-DE

<i>Libellé</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00	37 234,92	31 735,55	37 234,92	31 735,55
<i>Total cumulé</i>	0,00	267 643,32	37 234,92	53 424,09	37 234,92	321 067,41
<i>Résultat définitif</i>		267 643,32		16 189,17		283 832,49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

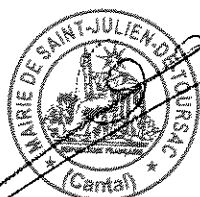
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Pour le Maire,
la deuxième adjointe, par délégation,
Nicole PICARD

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 03/04/2024
015-211501945-DE 020 2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_014_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINT JULIEN DE TOURSAC 2023

<i>Pour Mémoire</i>	
<i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)</i>	0,00
<i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)</i>	194 000,84
<i>Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)</i>	156 533,84
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	73 642,48
<i>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023</i>	267 643,32
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	267 643,32

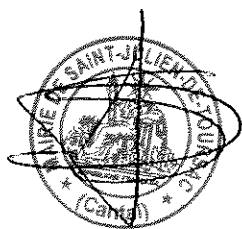
Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR : 29/03/2024
015-211501945-DE_014_2024-DE

<i>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)</i>	0,00
<i>Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068</i>	0,00
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
<i>affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</i>	0,00
<i>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</i>	267 643,32
<i>B. DEFICIT AU 31/12/2023</i>	0,00
<i>Déficit résiduel à reporter - dépense 002</i>	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_014_2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_012_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - SAINT JULIEN DE TOURSAC 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;*
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;*
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

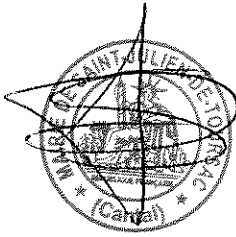
Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR : 29/03/2024
015-211501945-DE_012_2024-DE

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_012_2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_016_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Julien de Toursac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Julien de Toursac pour l'année 2024

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_016_2024-DE

présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	212 664.89
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 700.00
014	Atténuations de produits	7 900.00
023	Virement à la section d'investissement	130 240.43
65	Autres charges de gestion courante	55 600.00
66	Charges financières	500.00
67	Charges spécifiques	1000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		446 305.32

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
042	Opération d'ordre 042	361.00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 280.00
73	Impôts et taxes	60 700.00
74	Dotations et participations	68 274.00
75	Autres produits de gestion courante	33 947.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	267 643.32
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		446 305.32

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
-----------------	----------------	----------------

0	Hors équipement	76 786.00
040	Opération d'ordre 040	361.00
20	Bâtiments communaux	7000.00
24	Voirie	64 000.00
25	AEP	65 689.52
29	Reconstruction du mur de l'espace public	30 250.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		244 086.52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	6 686.00
001	Solde d'exécution section investissement	21 688.54
021	Virement à la section de fonctionnement	130 240.43
040	Opération d'ordre 040	5 700.00
24	Voirie	9 721.00
25	AEP	54 930.55
29	Reconstruction du mur de l'espace public	15 120.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		244 086.52

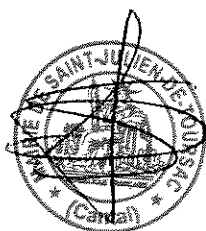
ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à Saint Julien de Toursac, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
DE 016_2024
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_016_2024-DE

1



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_015_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Taux d'imposition 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2024

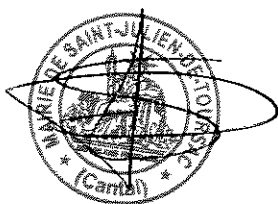
- Taxe Foncière (bâti) : 40,92 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 109,17 %
- Taxe d'habitation : 9,28 %

Les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

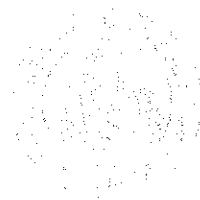
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR : 29/03/2024
015-211501945-DE_015_2024-DE



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_017_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération réfection de la voirie communale du PUECH actualisée

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour la période 2022-2024 par le Conseil Départemental du Cantal. Il y a donc lieu de se prononcer sur les projets susceptibles d'être éligibles au Fonds Cantal Soldiaire (FCS) pour les années 2022,2023 et 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les projets suivants :

2022 : Travaux de voirie - Le Douart
Montant des Travaux - 10 998,00 € HT
FCS (20%) - 2 200 €

2023 : Travaux de voirie - Le Trémoul
Montant des Travaux - 6 499,00 € HT
FCS (20%) - 1 500,00 €

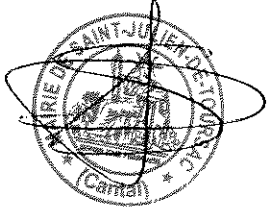
2024 : Travaux de voirie - Le Puech
Montant des Travaux - 12 310,00 € HT
FCS (20%) - 2 462,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_017_2024-DE

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_017_2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_011_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (commune, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire connaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard des ces territoires.

La commune étant classée en zone montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est en fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR : 29/03/2024
015-211501945-DE_011_2024-DE

Le Conseil Municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone de montagne de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,*

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver se solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne

Article 2 : DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

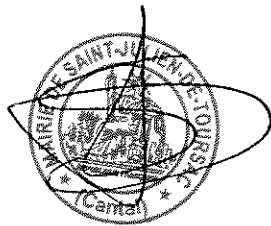
Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 84.31 euros

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes de documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de reception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_011_2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_010_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ratification de l'Avis de la Conférence Intercommunale

Objet de la délibération : ratification de l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une **Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement portée par l'Entente Intercommunale « Sud-Ouest Chataigneraie ».**

Monsieur Denis SABOT, Maire de la commune de Saint Julien de Toursac, rappelle que suite à la création de l'Entente Intercommunale Sud-Ouest Chataigneraie, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en Janvier 2024 pour un marché d' Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement.

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement A PROPOS pour un montant de prestation estimatif de 118 332,50 € HT selon DQE.

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_010_2024-DE

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Sud-Ouest Chataigneraie), le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de l'« Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

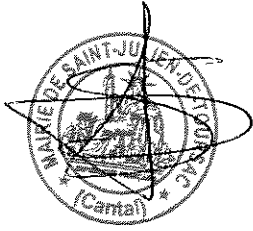
- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_010_2024-DE

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_010_2024-DE

11

12

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_018_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOU, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Validation du devis réparation des statues situées à l'église

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de Monsieur André FIALIP, artiste peintre concernant la réparation de deux statues situées à l'église :

- André FIALIP pour un montant de 4 600,00 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant total de 4 600,00 euros HT.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de déposer une demande de subvention auprès du département pour la restauration des objets mobiliers non protégés situés dans les édifices culturels et les musées contrôlés pour le projet "Restauration des statues à l'église".

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

- Subvention du Conseil Départemental : 40% : 1840.00 € HT

- Auto-financement : 2760.00 € HT

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

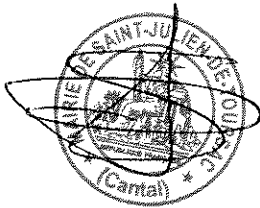
Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
015-211501945-DE_018_2024-DE

- *Valide le devis de Monsieur André FIALIP pour la réparation des statues situées à l'église pour un montant total de 4 600,00 euros HT.*
- *Accepte le plan de financement pour le projet "Restauration des statues à l'église".*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: **DE_018_2024** 29/05/2024
015-211501945-DE_018_2024-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de Saint Julien de Toursac

Séance du mercredi 27 mars 2024

Délibération N° DE_019_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion du Conseil Municipal), sous la présidence de Denis SABOT.

Présents : Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE, Denis SABOT, André BRAYAT, Juliette AMBLARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT

Représentés : Simone ALBAYATY représentée par Denis SABOT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne CONSTENSOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Validation du devis de peinture de la salle communale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise de Monsieur CANAL MATTHIEU pour des travaux de peinture de la salle communale.

*Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de:
5 745,48 € HT.*

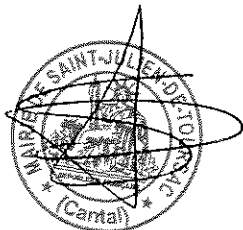
Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide les devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU d'un montant total de 5 745,48 euros HT pour des travaux de peinture de la salle communale.*
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Denis SABOT
Président de séance

Etienne CONSTENSOUS
Secrétaire de séance



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
015-211501945-DE_019_2024-DE

